

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2174

présenté par

M. Ferrand, M. Fesneau et Mme Braun-Pivet

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« Les propositions de loi ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par souci de parallélisme, il est proposé que ni les projets, ni les propositions de loi ne puissent se voir opposées les dispositions du nouvel article 41 de la Constitution.